

trouva en habits de Patriciens. Le même soir à cinq heures de nuit l'Empereur partit pour Vienne, laissant tout le monde rempli d'admiration de ses éminentes qualités & surtout de son extrême affabilité.

Le Sénat vient de relâcher quelque chose de la sévérité de son Décret pour la suppression de tous les petits Couvents qui n'auroient pas le nombre suffisant & requis de douze Religieux pour la Conventualité; car en considération de quelques saints Personnages de leur Institut, & sur les humbles remontrances des Curés, ainsi que de certains Cantons de l'Etat qui en avoient reçu plusieurs secours spirituels, il a été surmis à l'exécution de ce Décret, & arrêté que ces petits Couvents subsisteroient sur le même pied que ci-devant.

Mais à *PARME* on a accompli l'ouvrage de la réduction des Couvents de cet Etat, de façon qu'il n'en reste plus qu'un de chaque Ordre. Les Barbabites & les Religieux de Cîteaux n'ont été abolis que parce qu'ils n'avoient pas le nombre de Sujets complet pour en former la Conventualité.

A *NAPLES* le Ministère continuë de retirer des mains des Ecclésiastiques tout ce qu'il croit appartenir au Patronage Laïque, ou pouvoir nuire à l'Etat séculier : Et comme dans ce Royaume l'on part de ce principe tout-à-fait nouveau, que *tout Corps qui n'a pas eu le consentement royal pour sa fondation, doit être détruit ou réformé*, il s'ensuit que les Confréries pieuses, les Congrégations ou Sociétés Ecclésiastiques, qui n'ont pas eu ce consentement & qui ne pensoient pas autrefois à se le procurer, parce qu'il n'étoit pas alors requis & que la loi

n'en